

2 rue Germain Delebecque (59147)

Tél : 03.20.62.95.70 - Télécopie : 03.20.32.94.28

mairie@gondécourt.fr - www.gondécourt.fr

Gondécourt le 07 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les

Membres du Conseil Municipal

De et à

Gondécourt 59147

Objet : séance de Conseil Municipal du mardi 13 octobre 2026

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance de Conseil Municipal prévue le :

MARDI 13 octobre 2026 A 19 HEURES 30, SALLE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

En Préambule : Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission d'un conseiller municipal

Délibérations :

- 1) Modification commissions municipales
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 juin 2026
- 3) Motion contre l'antenne relais TOTEM/orange rue des Champs
- 4) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 5) Tennis Club Gondécourtois : adoption d'une convention de remboursement suite aux travaux de réfection de deux courts de tennis
- 6) Décision budgétaire modificative travaux d'éclairage public
- 7) Accroissement temporaire d'activité : création de 10 emplois non permanents
- 8) Création d'une servitude de cour commune dans le cadre du projet SOFIM
- 9) Modifications statutaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au 1^{er} janvier 2027
- 10) Nouvelle adhésion au SIDEN SIAN

2 rue Germain Delebecque (59147)

Tél : 03.20.62.95.70 - Télécopie : 03.20.32.94.28

mairie@gondécourt.fr - www.gondécourt.fr

Décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- 1) Délégation de fonction du Maire à un conseiller municipal délégué au suivi des travaux généraux
- 2) Renouvellement pour une année à compter du 1^{er} septembre 2026 du marché de restauration scolaire avec le prestataire API
- 3) Création d'une régie de recettes destinée à l'encaissement des produits des services suivants :
 - la vente des repas de la restauration scolaire ;
 - les droits d'entrée et participations relatifs à l'accueil périscolaire ;
 - la participation familiale au titre des études surveillées.
- 4) Délégation de fonction du Maire à une conseillère municipale déléguée au patrimoine
- 5) Révision exceptionnelle du tarif de location de la salle des fêtes

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,



Régis BUÉ

